

**Formulaire de demande de carte professionnelle de conducteur de véhicule motorisé à 2 ou 3 roues (VMDTR) après avoir réussi l'examen**

<https://www.demarches-simplifiees.fr/commencer/demande-de-carte-pro-de-vmdtr-examen>

**LISTE DES PIECES A FOURNIR**

- La copie de RECTO VERSO de la pièce d'identité en cours de validité** (carte nationale d'identité ou passeport, pour les non ressortissants d'un pays membre de l'UE ou d'un autre Etat partie à l'Espace économique européen : le titre de séjour à l'adresse de résidence actuelle dans le département sans mention restrictive à l'activité de conducteur de VMDTR)
- La copie du RECTO VERSO du permis de conduire en cours de validité** (Permis de conduire de catégorie A français ; ou délivré par un autre Etat membre de l'UE enregistré au FNPC, obtenu depuis plus de 3 ans en cours de validité et non affecté par le délai probatoire pour l'entrée initiale dans la profession)
- La copie du justificatif de domicile du conducteur dans le département de moins de 3 mois** (Quittance de loyer ou facture d'eau, ou échancier de facturation d'eau, de gaz ou électricité , ou avis d'impôt sur les revenus)
- Si hébergement par tiers joindre:**
  - la **copie du RECTO VERSO de la pièce d'identité de l'hébergeant** en cours de validité (carte nationale d'identité ; ou passeport ; ou titre de séjour à l'adresse de résidence actuelle dans le département)
  - la **copie de l'attestation d'hébergement de l'hébergeant**
  - le **justificatif de domicile de l'hébergeant de moins de 3 mois** (Quittance de loyer, ou facture d'eau, ou échancier de facturation d'eau, de gaz ou électricité ou avis d'impôt sur les revenus)
- Copie de la photo d'identité** (La photo d'identité doit être aux normes de l'ANTS : format 35 x 45mm, fond uni, de couleur claire (pas de fond blanc), tête nue, visage découvert. Le fichier transmis doit être impérativement au format JPEG. Toute photo non conforme sera rejetée et fera l'objet d'une nouvelle demande)
- Copie de la signature** (La signature doit être faite avec un stylo NOIR, sur un fond blanc. Le fichier transmis doit être impérativement au format JPEG. Toute image non conforme sera rejetée et fera l'objet d'une nouvelle demande)
- La copie du certificat médical** (CERFA n° 14880\*01 ou 14880\*02) établi depuis moins de 2 ans, délivré par un médecin agréé par une préfecture, avec la mention

Juillet 2020

« transport public à moto » cochée, ainsi que l'aptitude à la conduite de véhicules du "groupe lourd" pour le CERFA n° 14880\*02.

[https://www.formulaires.modernisation.gouv.fr/gf/cerfa\\_14880.do](https://www.formulaires.modernisation.gouv.fr/gf/cerfa_14880.do)

- La copie de l'attestation de l'examen VMDTR** (théorique et pratique)